



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 78820

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les méthodes de substitution à l'expérimentation animale. En Europe, des expériences et d'autres actes scientifiques sont pratiqués sur quelque 11 millions d'animaux chaque année. Même si ce nombre est environ trois fois moins élevé qu'il y a 30 ans, la quantité d'animaux encore soumis à des expériences reste importante. Pour accentuer cette tendance et remplacer l'expérimentation animale par d'autres méthodes, Gnter Verheugen, vice-président de la Commission et Janez Potocnik, commissaire, présenteront conjointement avec des représentants de haut niveau de l'industrie un « partenariat européen pour la promotion de méthodes de substitution à l'expérimentation animale » lors d'une conférence qui, se tiendra le 7 novembre 2005 à Bruxelles. Le partenariat est une démarche commune de l'industrie et de la Commission européenne qui vise à promouvoir des méthodes remplaçant, réduisant et affinant les tests sur les animaux ainsi qu'à appliquer une méthodologie avancée issue des sciences de la vie et de la médecine pour élaborer des solutions de substitution à l'expérimentation animale. La mise au point et la validation des nouvelles méthodes renforceront également l'innovation et la compétitivité de l'industrie européenne. En conséquence, il lui demande la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur la position du Gouvernement concernant les méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Le 7 novembre 2005, lors de la conférence organisée à Bruxelles sur les méthodes de substitution à l'expérimentation animale, la Commission européenne a annoncé qu'elle avait conclu un partenariat avec les industriels du secteur cosmétique, de la chimie et de la pharmacie visant à réduire le nombre d'animaux utilisés, diminuer leur souffrance et remplacer les essais sur les animaux. Un groupe de travail élaborera un programme d'action au cours du premier trimestre 2006 pour identifier les obstacles et proposer des solutions adéquates en vue de promouvoir le développement, la validation et l'acceptation réglementaire des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Le programme sera réexaminé à intervalles réguliers et mis à la disposition du public. Le Gouvernement ne peut que se réjouir de ce partenariat qui vise à protéger les animaux tout en maintenant un haut niveau de protection de la santé des consommateurs, des malades et des travailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78820

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10684

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1224